

Revenu universel d'activité : 4 associations représentant les personnes handicapées claquent la porte des négociations

Quatre des plus grosses associations représentatives des personnes handicapées ont mis fin à leur participation à la concertation sur le futur RUA (Revenu Universel d'activité), qui vise à regrouper des minima sociaux. Elles dénoncent un «*simulacre*» de concertation et refusent que l'Allocation adulte handicapés (AAH) fusionne avec le RUA. Deux minima sociaux, à leurs yeux, de nature très différente. Explications.

«*Il n'y avait pas de vraie négociation. Rester, c'était cautionner une menace sur les droits des personnes handicapées*», affirme Pascale Ribes, vice-présidente de APF France handicap, l'une des 4 associations à avoir claqué la porte, le 4 février, de la concertation sur le RUA (Revenu Universel d'Activité).

Aux côtés de l'Unafam (handicap psychique), de l'Unapei (déficience mentale) et de l'Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés), elle dénonce le risque de fusion de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) avec le futur Revenu Universel d'Activité, un minima social visant à regrouper diverses aides aujourd'hui existantes. «*Le gouvernement affirme que rien n'est acté mais, dans le même temps, on nous dit clairement que la mission de la délégation de la lutte contre la pauvreté est de montrer que le travail paie. Or, l'AAH est un revenu d'existence, de remplacement ; certes insuffisant, mais à destination des plus fragiles qui, justement, ne peuvent travailler*», détaille Pascale Ribes.

«Prises au piège»

Elle estime que les associations étaient «*prises au piège*», les jeux leur semblant faits à l'avance. Elles ont eu ce sentiment parce qu'à chacune de leur tentative d'évoquer les améliorations à apporter à l'AAH, elles se voyaient répondre qu'il ne s'agissait pas du cœur du sujet.

De leur côté, les ministres en charge de ces questions, Christelle Dubos en première ligne, mais aussi Agnès Buzyn et Sophie Cluzel, déclarent, dans un communiqué commun qu'elles «*prennent acte et regrettent*» le retrait de ces 4 grandes associations représentatives de la concertation sur le RUA, arguant que la fusion de ce minima social avec l'AAH n'est «à ce jour pas acté».

Reçue par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) le 30 janvier dernier, Sophie Cluzel n'avait pas dit autre chose, affirmant que le budget dévolu aux personnes handicapées resterait identique et qu'elles ne seraient pas contraintes de reprendre une activité... professionnelle, avait-elle indiqué, soulignant vouloir envisager l'accompagnement vers d'autres formes d'activités. Or, aujourd'hui, l'AAH est calculée en fonction de critères de ressources (y compris celles du conjoint), mais pas assortie de devoirs.

Auteur : Sophie Massieu

Source : <https://www.ash.tm.fr/>